



0CH-3003 Berne, DFAE, DB

**Courrier A**

Communauté genevoise d'action syndicale  
Monsieur Claude Reymond  
Monsieur Jacques Vigne  
Rue des Terreaux-du-Temple 6  
1201 Genève

Berne, le 3 mars 2014

**Respect et application des principes et droits fondamentaux au travail dans les organisations internationales du système des Nations Unies**

Messieurs,

Je vous remercie de votre courrier daté du 9 décembre 2013 concernant le sujet ci-mentionné. La proposition à laquelle vous vous référez n'a pas recueilli le consensus des Etats membres à l'Assemblée générale. La Suisse, en sa qualité d'Etat membre mais aussi d'Etat hôte, poursuit son engagement pour une bonne gestion des ressources humaines au sein des organisations internationales. Cette bonne gestion est indispensable pour que les organisations internationales soient à même de mettre en œuvre de manière efficace les mandats complexes que leur donnent les Etats membres. Tributaire de nombreux éléments, elle implique aussi une relation satisfaisante entre l'administration et le personnel des organisations internationales. A cet égard, nous avons pris bonne note de vos préoccupations et vous remercions de nous les avoir transmises.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Didier Burkhalter